

*Les subsides*

Le deuxième objectif vise au renouvellement de l'engagement de la communauté internationale envers la non-prolifération. Notre succès dépendra beaucoup de la période préparatoire à la Troisième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en 1985. En dépit des divergences qui séparent les superpuissances, il existe une communauté d'intérêts, comme le soulignait le secrétaire d'État américain, M. George Schultz, dans un discours qu'il prononçait récemment sur la question. Cette «communauté d'intérêts», disait-il, ne peut toutefois être prise pour un acquis, même lorsque les superpuissances s'entendent; par conséquent, les tâches qui nous attendent à la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération seront exigeantes, et leur succès n'est nullement garanti. C'était là le message non équivoque de M. Mohamad Shaker d'Égypte, récemment élu à la présidence de la Conférence.

L'internationalisme positif du Canada peut être appliqué, et il l'est effectivement. A Genève, le Canada a pris l'initiative de rechercher un nouveau consensus sur la non-prolifération; à Vienne, le Canada est à l'avant-plan des efforts pour renforcer les systèmes de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique; à Londres, nous avons consulté un grand nombre de pays, de l'Est, de l'Ouest, ainsi que des pays neutres, qui sont des exportateurs de matières ou de techniques nucléaires afin d'assurer la sécurité de ces exportations et ce, tout en poursuivant un noble but, soit la coopération avec les bénéficiaires de telles exportations. Aux Nations Unies, nous continuons à militer résolument en faveur de la non-prolifération.

Le troisième objectif auquel l'internationalisme positif du Canada est et doit être appliqué est celui de l'interdiction des armes nucléaires. Nous pouvons nous réjouir de ce que trois États dotés de l'arme nucléaire, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS, aient accepté de ne plus mener d'essais nucléaires en surface. Nous pouvons nous réjouir de ce que ces essais aient été limités à 150 kilotonnes. Mais ce n'est pas suffisant. Les pourparlers entre ces trois pays ont été suspendus, et se font maintenant dans le contexte plus large de la Conférence du désarmement, à Genève.

L'une des grandes questions à cette Conférence reste la vérification. Et le Canada fait sa part à ce chapitre. De concert avec d'autres pays, nous participons actuellement à l'échange international de données sismologiques. S'il réussit, ce projet contribuera grandement à ce que j'appellerais la «vérifiabilité» d'un Traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires. Mais nous voulons aller plus loin. Cet automne, aux Nations Unies, nous avons coparrainé une résolution demandant à toutes les parties d'interdire les essais nucléaires. Le dosage de positions publiques et de mesures privées de négociation pratique, que ce coparrainage a supposé, me semble une application créatrice de l'internationalisme positif du Canada.

Ces trois objectifs—reprise des pourparlers entre superpuissances, non-prolifération et interdiction des essais—sont réalisables. Ils donnent au Canada la possibilité d'user de son influence et de prendre des initiatives.

Le Canada a l'imposante responsabilité de contribuer aux mesures de contrôle des armements et de désarmement, et ce gouvernement est déterminé à mettre en place un système qui offrira une véritable sécurité collective.

L'an dernier, vers cette période de l'année, M. Trudeau lançait son initiative de paix dont les objectifs généraux recevaient l'appui de tous les Canadiens et Canadiennes. Plus récemment, monsieur le Président, le très honorable Brian Mulroney décrivait le problème des armements nucléaires comme un problème sérieux . . .

**M. le vice-président:** Je demanderais à l'honorable ministre de conclure ses remarques.

**Mme Vézina:** Je demande donc à tous les députés d'être solidaires de leur gouvernement, et de ne pas saper au niveau de cette Chambre ses efforts constants en faveur de la paix et de la réduction des tensions.

**M. le vice-président:** Questions et commentaires. L'honorable député de Saint-Denis a la parole.

**M. Prud'homme:** Monsieur le Président, j'aurais évidemment souhaité que pour une résolution aussi importante, et je ne veux en rien, je vous assure, diminuer l'importance de madame la nouvelle ministre, mais il aurait été évidemment très souhaitable si le très honorable premier ministre et/ou le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) puisse être présent. Je le répète, et je veux être très élégant, je ne veux en rien diminuer l'importance de la déclaration de madame la ministre. Je pense qu'il convient d'être élégant; les bonnes manières conviennent encore à la Chambre des communes.

J'aimerais demander à madame la ministre si elle pourrait ou si elle a eu le temps de prendre connaissance de l'amendement du très honorable chef de l'Opposition officielle (M. Turner), et de lui demander si le gouvernement aurait l'intention cet après-midi, plus tard dans la journée, d'abord, premièrement, de voter en faveur de cet amendement qui évidemment est très acceptable, et je ne verrais pas pourquoi, puisqu'elle s'est elle-même, lors de son discours, référée à plusieurs reprises à des éléments essentiels de cet amendement. Je vais commencer par lui poser cette simple question.

**Mme Vézina:** Monsieur le Président, je suis ravie de voir que l'élégance fait partie des mœurs de cette honorable Chambre. Je tiens compte de vos remarques et de vos commentaires que je n'oserai qualifier. Je me réserverai donc le privilège de les qualifier intérieurement.

**M. Prud'homme:** Je ne comprends pas.

**Mme Vézina:** A savoir que l'on puisse déplorer qu'une ministre responsable qui a représenté son gouvernement ne soit pas celle que l'on souhaite voir à la Chambre.

**M. Prud'homme:** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Mme Vézina:** Pour ce qui est de la . . .